

SERVICE JEUNESSE

INSCRIPTION TRIMESTRIELLE A L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

NOM :PRENOM :

ADRESSE :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE : CLASSE.....

TEL PORTABLE DU JEUNE :E-Mail :@.....

NOM DU RESPONSABLE LEGAL 1TEL DOMICILE : TEL PORT :

NOM DU RESPONSABLE LEGAL 2TEL DOMICILE : TEL PORT :

REGLEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

L'accompagnement à la scolarité, qu'est-ce que c'est ?

Cet accompagnement est un temps d'accueil après le collège ou le lycée, qui propose aux jeunes de 11 à 17 ans des activités d'appui à la scolarité : des aides techniques et méthodologiques mais aussi des ateliers favorisant une découverte culturelle, des activités logiques et créatives.

C'est un espace éducatif, qui vient soutenir les élèves dans leurs apprentissages, en complément du collège ou du lycée et qui contribue à leur épanouissement personnel.

Déroulement de l'accompagnement à la scolarité

Les séances ont lieu en dehors des vacances scolaires, les mardis et jeudis de 16h à 19h00.

Les séances sont encadrées par les animateurs du service jeunesse et par des bénévoles

Modalités d'inscription

Pour bénéficier de l'accompagnement à la scolarité il faut être inscrit au service jeunesse. L'inscription se fait sur place, avec l'un des parents. Une fiche de renseignements et une fiche sanitaire ainsi que le règlement de la structure doivent être remplis.

Pièces à fournir :

Carnet de santé ou de vaccinations (photocopie)

Photo d'identité

Engagement

- ✓ Le jeune inscrit à l'accompagnement à la scolarité s'engage à venir régulièrement, à apporter ses affaires scolaires, à respecter le règlement du service jeunesse (respect des personnes, des séances, du matériel, langage correct...) et à communiquer ses résultats scolaires aux animateurs.
- ✓ Les parents s'engagent à être présents sur les temps de rencontres organisés par le service jeunesse et à solliciter les animateurs en cas de besoin, à les prévenir en cas d'absence de leur enfant.
- ✓ Les équipes d'animation s'engagent à se rendre disponibles auprès des jeunes et des familles pour échanger sur les parcours des jeunes, sur le contenu des séances et leur déroulement, à prévenir les parents en cas d'absence prolongée d'un jeune.

Signature du représentant légal

Signature de l'enfant